

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents | 54 |
| Pouvoirs | 15 |
| Votants | 69 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD
LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN –
WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE
HENOCQUE LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
M. Patrick DAIRAINÉ donne pouvoir à M. Patrick LEDET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 18 janvier 2023 (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOËL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS)

ADMINISTRATION GENERALE :

1) 2023.016 Installation d'un délégué de la commune d'Abbeville

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code électoral, et notamment son article L273-10,
- Vu le rapport du Président,

Prend acte de l'installation de Mme Françoise BEAURIN en qualité de Conseillère titulaire au sein du conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents | 54 |
| Pouvoirs | 15 |
| Votants | 69 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD
LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN –
WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE
HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
M. Patrick DAIRAINNE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pourvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

2) 2023.017 Mise à jour du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération N° 2023.002 du dernier conseil communautaire en date du 18 janvier 2023,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,

Considérant la demande de changement de temps de travail d'un agent du service des Affaires scolaires,

Considérant que le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème a été remplacé par le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

Considérant le recrutement d'un chargé d'opération au sein des Services Techniques,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

De créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie B), de la filière médico-sociale.
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), de la filière technique.

De prendre acte que la création des 2 premiers postes sera compensée par la suppression après avis du Comité Social Territorial et nomination des intéressés, par la suppression de leur grade et quotité horaire actuels et que pour le 3^{ème}, elle sera compensée par la suppression du poste d'ingénieur correspondant aux fonctions de Directrice de l'aménagement urbain des services techniques mutualisés à temps complet.

De mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

De prendre acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

3) 2023.018 Versement de capital décès aux ayants droits d'agents de la CABS

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.828-1,
- Vu le code de la sécurité sociale,
- Vu le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé, modifiant le décret n°2021-176 du 17 février 2021,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIIS)

De fixer conformément à la législation en vigueur le montant du capital décès pour les ayants droits de :

- M. Steven DAIRAINÉ à 21 563,63 €
- M. Vincent MONFLIER à 21 937,78 €

De verser à :

- M. Marc DAIRAINÉ, ayant droit de Monsieur Steven DAIRAINÉ, le montant correspondant,
- M. Jean-Claude MONFLIER, ayant droit de Monsieur Vincent MONFLIER, le montant correspondant.

De prendre acte que l'assurance de la communauté d'agglomération remboursera cette dernière sur production des justificatifs correspondants.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents* | 53 |
| Pouvoirs* | 14 |
| Votants | 67 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD
LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN –
WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE
HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS

*Monsieur Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote.

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
M. Patrick DAIRAINÉ donne pouvoir à M. Patrick LEDET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE*
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

FINANCES :

M. TONOLLI interpelle le Président sur le calendrier budgétaire de la CABS, regrettant qu'à ce jour, le Débat d'Orientation Budgétaire ne se soit pas encore tenu, de même pour le budget. Il prend pour exemple le Conseil Départemental de la Somme, où le BOB s'est tenu fin 2022, permettant ainsi d'avoir une vision claire des perspectives financières sur l'année 2023.

Puis, il émet quelques doutes sur le bien-fondé du déménagement de la crèche Indigo dans les locaux de l'ex école Saint Gilles, considérant d'une part, que la situation géographique de ces locaux n'est pas un axe central, et d'autre part, le coût que représente ce déménagement : 100 000€, même si celui-ci est financé à 80 % par la CAF.

Enfin, il revient sur les récentes modifications du PLU d'Abbeville qu'il estime « paradoxal » à l'heure où les communes rurales en sont dépourvues, et tombent de facto sous le régime strict du RNU, empêchant ainsi toutes constructions nouvelles. Aussi, il suggère par équité avec les communes rurales, d'élaborer pour chacune d'elle un PLU, en attendant que le PLUI, cette « arlésienne » devienne une priorité pour la CABS, au même titre que le projet de territoire.

Enfin, il questionne le Président sur le dévoiement des Zones Industrielles, notamment sur la zone de Vauchelles qui accueille de plus en plus des Services, des équipements non industriels, et souhaite savoir si ce dévoiement est motivé par la nécessité d'accueillir des services municipaux, tels que : la fourrière, ou l'installation d'un édifice culturel.

A propos du projet de territoire, M. DOVERGNE regrette que seuls les Maires soient impliqués à l'élaboration de celui-ci. Il estime que tous les élus devraient être associés aux réunions de travail, puisqu'ils seront amenés à voter ce projet de territoire. Il ajoute qu'il aimerait connaître le coût de ce projet de territoire et son avancement.

M. MACHAT souhaite prendre la parole et déclare : « Monsieur DEMARTHE, vous me faites sourire et en même temps, vous m'inquiétez. Quand je vous entends lire d'une voix monocorde les textes préparés par vos services ou les réponses rédigées à la hâte par voter DGS, je m'inquiète. Depuis près de 2 ans, vous essayez de nous amuser en brandissant comme le ferait un enfant le rapport de la chambre régionale des comptes avec pour recette miracle : un projet de territoire. Mais ce document ne servira à rien... ce n'est pas d'un document que la CABS a besoin mais d'un patron et cela ne s'improvise pas ! Le costume de Max-Lejeune peut bien vous faire rêver mais il est beaucoup trop grand pour vous. Pour marcher dans les pas de Max-Lejeune, il faut du charisme et des épaules. Et là, il y a un problème. Je dirais que votre présidence qui rime avec incompétence est ce que Richter est au séisme : une référence »

En réponse à M. TONOLLI, le Président précise que la CAF, les salariés, et les parents, ont validé le projet de déménagement de la crèche Indigo vers l'ex école Route de Paris.

A propos de la révision du PLU abbevillois, il indique que cela répond à une demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; plusieurs porteurs de projets s'étant manifestés, prenant notamment pour exemple : l'institut ophtalmologique. Il ajoute que la zone des 3 Châteaux restera une zone commerciale.

Concernant le PLUI, il indique qu'il s'agit d'une priorité de la CABS, ajoutant qu'un nouveau cabinet a été retenu récemment afin de poursuivre la mission du précédent cabinet d'étude.

Enfin, en réponse aux propos de M. DOVERGNE relatifs à l'absence de participation des élus non Maires à l'élaboration du projet de territoire, le Président rappelle la position adoptée en conférence des Maires, à savoir : 1 Maire = 1 voix. Il précise qu'un point d'étape sera fait à l'ensemble des élus communautaires avant le vote en assemblée.

M. TONOLLI rebondit sur les propos du Président en indiquant que le principe « 1 Maire = 1 voix » peut apparaître bienveillant, eu égard notamment au nombre d'élus abbevillois siégeant dans cette assemblée, mais apparaît aussi être un moyen de passer outre l'opposition abbevilloise qui pourtant n'est pas dépourvue d'ambition, d'idées pour cette collectivité. Il regrette que ce projet de territoire ne soit pas empreint de la « patte » de l'opposition.

M. WALRAVE revient sur le déménagement de la crèche Indigo, il souhaite savoir s'il s'agit d'une crèche supplémentaire ou d'un déménagement. Puis il rebondit sur les propos de MM. DOVERGNE et TONOLLI quant à la nécessité d'associer tous les élus notamment abbevillois, et pas seulement les Maires, afin d'entendre les revendications des Maires ruraux.

Enfin concernant le SCOT, le PLUI, et le projet de territoire, il indique que les premiers retours sont loin d'être « mirobolants »

En réponse, le Président précise que le projet de la crèche Indigo est un déménagement et non une création, le bâtiment de la CAF, où siège actuellement la crèche, ayant été vendu afin d'accueillir ultérieurement des services annexes de l'hôpital. Il ajoute que pour les autres occupants, une solution de repli est en cours, il cite notamment le déménagement prochain de la MPT.

4) 2023.019 Investissements anticipés : Mise à jour de la délibération du 18 janvier 2023

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,

- Vu la délibération N°2023.009 du 18 janvier 2023 par laquelle le conseil d'agglomération a autorisé la réalisation d'investissements anticipés,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (67 votants : 62 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, BIHET, DEBRAY, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLISS; 5 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, DUCHEMIN, WALRAVE, MENOURIE)

De décider de mettre à jour la délibération 2023.009 du 18 janvier 2023 en y ajoutant les investissements anticipés listés dans le tableau ci-après.

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés listés dans le tableau ci-après.

| Budget principal | | | | |
|------------------|---|-----------------------|-----------------------|---|
| Compte | Nature | Montant HT | Montant TTC | Objet |
| 21751 | Réseaux de voirie | 1 038 550,00 € | 1 246 260,00 € | Travaux voirie et GPU Cayeux sur Mer + Travaux urgents en matière de voirie (240 K€) + Maîtrise en matière de voirie (24 K€) + Lancement AVP Rue Saint Pierre Saint Valery sur Somme (9,48 K€) + Etudes diverses voirie (sondages; 24 K€) |
| 2128 | Autres agencements et aménagements | 48 859,80 € | 58 631,76 € | Lancement de l'AVP Aménagement Saint Josse (6,48 K€) + Réalisation d'une tranchée EP Rue de la Libération Longpré les Corps Saints (52 K€) |
| 2031 | Frais d'études | 12 500,00 € | 15 000,00 € | Modification PLU Abbeville (15 K€) |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 2 000 € | 2 000 € | Aide OPAH M. PAPIN Longpré les Corps Saints |
| 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 12 406,67 € | 14 888,00 € | Matériel de visioconférence Maison France Services Aubépines (8,688 K€) + Achat téléphones et petit matériel informatique (6,2 K€) |
| 21571 | Matériel roulant | 6 887,50 € | 8 265,00 € | Achat godet pour engin déchetterie |
| 21735 | Constructions | 400 000 € | 480 000 € | Aménagement de la crèche indigo dans les locaux de l'école |
| 2188 | Autres immobilisations incorporelles | 9 257,06 € | 11 108,47 € | Lave linge cantine Soleil Levant (200€) + Installation pompes Aquabb (10 900 €) |
| 2131 | Constructions | 66 666,67 € | 80 000,00 € | Mise en conformité ascenseur Rue de l'Isle (50 K€), électrique tous sites (20 K€), Moyens de secours tous sites (10 K€) |
| TOTAL | | 1 597 127,69 € | 1 916 153,23 € | |

Budget annexe office de tourisme

| Compte | Nature | Montant HT | Montant TTC | Objet |
|--------|------------------|------------|-------------|--|
| 2188 | Autres matériels | 1 666,67 € | 2 000,00 € | Achat de trois vélos pour la Maison des Marais |
| TOTAL | | 1 666,67 € | 2 000,00 € | |

Budget annexe Développement économique

| Compte | Nature | Montant HT | Montant TTC | Objet |
|--------|--------------------------------------|------------|-------------|--|
| 21751 | Installations complexes spécialisées | 5 000,00 € | 6 000,00 € | Travaux d'urgence réfection voirie rue Michel DEBRAY Abbeville |
| TOTAL | | 5 000,00 € | 6 000,00 € | |

Budget annexe Eau et assainissement

| Compte | Nature | Montant HT | Montant TTC | Objet |
|--------|--------------------------------------|------------|-------------|---|
| 21751 | Installations complexes spécialisées | 6 950,00 € | 8 340,00 € | Travaux de réalisation d'une tranchée en matière d'alimentation en eau potable Ruelle Romain Longpré les Corps Saints |
| TOTAL | | 6 950,00 € | 8 340,00 € | |

Budget annexe Transports

| Compte | Nature | Montant HT | Montant TTC | Objet |
|--------|------------------------------------|------------|-------------|--|
| 2184 | Matériel de bureau et informatique | 900,00 € | 1 080,00 € | Achat de 10 téléphones pour les bureaux et boutique BAAG |
| TOTAL | | 900,00 € | 1 080,00 € | |

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents* | 54 |
| Pouvoirs* | 15 |
| Votants | 69 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR – BOSIO
LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS

*Arrivée de Monsieur Patrick DAIRAINÉ qui avait donné pouvoir à M. LEDET

* Madame Maryvonne DAUSSY quitte la salle est donne pouvoir à Mme DUPUY

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pourvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

ECONOMIE :

M. TONOLLI marque son intérêt aux soutiens financiers apportés aux ménages modestes dans le cadre du PLH et OPAH. Il ajoute que les 5 logements dont il est question (repérés sur google maps) sont de véritables habitats anciens, dégradés, des passoires thermiques. Il indique que ces dispositifs vont engendrer de véritables gains énergétiques et que ce levier d'aide mériterait d'être davantage actionné par les propriétaires.

Enfin, il s'interroge sur la mise en place du guichet unique de l'habitat porté par le Parc National Régional et Baie de Somme 3 Vallées, à savoir si celui-ci a concouru à augmenter les demandes des ménages de dossier d'aides.

En réponse, M. LECOMTE indique que le nombre de dossiers maximum dans le PLH et l'OPAH est respectivement de 12 et 30. Il ajoute d'une part, que le guichet unique de l'habitat est source de beaucoup d'espoir pour les ménages modestes vivant dans des passoires thermiques ; et d'autre part, que le PLH est récent, ajoutant que les ménages vont rapidement saisir cette opportunité.

5) 2023.020 Attribution d'aides aux entreprises de proximité – Dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEIN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PÂTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'attribuer la subvention suivante :

- ✓ Les petites créa de Béré and Co : 6 000 €
- ✓ SAM'S BARBERSHOP : 6 000€

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents* | 53 |
| Pouvoirs* | 14 |
| Votants | 67 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR – BOSIO
LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BURGERONDE – DORION – FROISSANT-SENILIS

*Monsieur Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote.

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE*
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

6) 2023.021 Attribution de subvention dans le cadre du PLH.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société PAGE 9 et Mme Fache demeurant au 209 rue du Moulin à Cayeux-sur-Mer (80410) concernant des travaux d'économie d'énergie,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE - Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSEMENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'attribuer une subvention de 1 200€ à Mme Fache demeurant au 209 rue du Moulin à Cayeux-sur-Mer (80410) pour ses travaux d'économie d'énergie sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7) Attribution de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'Abbeville et de Longpré-les-Corps-Saints

Abbeville

2023.022 Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Abbeville – Mme ROY

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour Mme Roy, demeurant au 33 Alfred François à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux lourds, subventionnables au titre de l'aide « plus-value matériaux » (propriétaire occupant très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 26 janvier 2023,

- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 31 janvier 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS)

D'attribuer une subvention de 2 500€ à Mme Roy, demeurant au 33 Alfred François à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux lourds, au titre de l'aide « plus-value matériaux » (propriétaire occupant très modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2023.023 Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Abbeville – Mme DUTOTE

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour Mme Dutote, demeurant au 6 rue du Pont de Boulogne à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 26 janvier 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 31 janvier 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS)

D'attribuer une subvention de 2 000€ à Mme Dutote, demeurant au 6 rue du Pont de Boulogne à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaire occupant très modeste) ainsi que de 2 500€ au titre de l'aide « plus-value matériaux »

De prendre acte que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2023.024 Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU) à Abbeville – Mme GUITTA

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M Guitta, demeurant au 22 rue du Haut Mesnil à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaire occupant très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 26 janvier 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 31 janvier 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'attribuer une subvention de 2 000€ à M Guitta, demeurant au 22 rue du Haut Mesnil à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaire occupant très modeste) ainsi que de 1 625€ au titre de l'aide « plus-value matériaux »

De prendre acte que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2023.025 Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU) à Abbeville – Mme TERLUTTE

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU),

- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour Mme Terlutte, demeurant au 155 chaussée d'Hocquet à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaire occupant très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 26 janvier 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 31 janvier 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE - Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'attribuer une subvention de 1 311€ à Mme Terlutte, demeurant au 155 chaussée d'Hocquet à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaire occupant très modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Longpré-les-Corps-Saints

2023.026 Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR) à Longpré-les-Corps-Saints – Mme PAPIN

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur INHARI pour Mme Papin, demeurant au 31 avenue du 11 novembre à Longpré-les-Corps-Saints (80510) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 26 janvier 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 31 janvier 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (67 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIIS)

D'attribuer une subvention de 2 000€ à Mme Papin, demeurant au 31 avenue du 11 novembre à Longpré-les-Corps-Saints (80510) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants)

De prendre acte que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents | 54 |
| Pouvoirs | 15 |
| Votants | 69 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – BEURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR – BOSIO
LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BURGERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

8) 2023.027 Autorisation de signature de l'Avenant n°5 ADELPHÉ de mise en conformité « 2023 » du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP)

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu entre la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et l'éco organisme ADELPHÉ, dont l'échéance est fixée au 31/12/2022,
- Vu la délibération N°2023.014 par laquelle le conseil d'agglomération a d'une part, autorisé la signature de l'Avenant N°4 au Contrat pour l'Action et la Performance des emballages ménagers Barème F, et d'autre part, préciser que cet avenant N°4 serait suivi, dès la publication de l'arrêté de prolongation d'agrément de ADELPHÉ, d'un « Avenant de Mise en Conformité 2023 » ou « Avenant n° 5 » visant la mise en conformité du CAP avec le Cahier des Charges tel qu'il résulte des arrêtés du 15 mars et 30 septembre 2022,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'approuver l'avenant N°5 ADELPHÉ de mise en conformité « 2023 » du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec l'éco-organisme ADELPHÉ tel qu'annexé à la présente note.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 février à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

| | |
|------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 16 février 2023 |
| Date d'affichage | 16 février 2023 |

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 75 |
| Membres présents* | 53 |
| Pouvoirs | 15 |
| Votants | 68 |

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR – BOSIO LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS

*Monsieur Dominique HENOCQUE a quitté la salle.

Etaient excusés :

M. Eric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Florence PETIT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Frédéric DELOHEN
M. Michel TRENCART
M. Bernard DUCROCQ donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Aurélien DOVERGNE.

9) 2023.028 Autorisation de signature du contrat de reprise des huiles alimentaires avec CBTE Négoce

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 et le décret européen du 23 juillet 2001 obligeant tout professionnel produisant des huiles alimentaires usagées à s'affilier à un collecteur agréé,
- Vu la loi du 10 février 2022 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- Vu la nouvelle convention d'élimination des huiles alimentaires usagées proposée par CBTE Négoce pour la reprise des huiles sur les sites d'Abbeville, Hallencourt, Cayeux sur mer et saint Valery sur Somme,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (68 votants : 68 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS)

D'approuver la reconduction de la convention partenariale avec la société CBTE Négoce sis 281 route de Merville 59940 ESTAIRES.

D'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

10) 2023.029 Consultation publique : avis de la CABS sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Brutelles

M. JACOB souhaite connaître l'avis de la commune de Brutelles.

En réponse, Mme MAISON informe de l'avis favorable de sa commune.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.512-46-1,
- Vu la demande d'enregistrement d'un dossier ICPE en Préfecture présentée le 30 juin 2022, puis complétée les 25 août, 27 septembre, 3 octobre et 24 novembre 2022, par la SAS Baie de Somme Terre d'Energies, en vue d'exploiter une unité de méthanisation à BRUTELLES (80 230), Chemin rural dit ancienne cavée Laurent Viltoc,, visant à produire du biogaz à partir des déchets locaux et générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture,
- Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées du 21 décembre 2022, déclarant le dossier de demande susvisée recevable à la date du 17 novembre 2022,
- Vu le rapport de Pascal LEFEBVRE, Vice-président à au développement durable,
- Considérant la demande de la Préfecture de la Somme de voir le conseil de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme délibérer et émettre un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation, soit le 16 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (68 votants : 66 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, HAUSSOULIER, PATTE, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, BEAURIN, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS ; 1 contre : M. LANGLET ; 1 abstention : M. MARQUE)

D'émettre un avis favorable sur le projet de la SAS Baie de Somme Terre d'Energies d'exploiter d'une unité de méthanisation à BRUTELLES (80 2030), Chemin rural dit ancienne cavée Laurent Viltoc, visant à produire du biogaz à partir des déchets locaux et générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture, au regard du dossier ICPE déposé en Préfecture.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et **Charger** ce dernier de transmettre l'avis à l'autorité organisatrice de la consultation publique.

POINT INFORMATIF

11) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

| | | |
|------------|---------|--|
| 12/01/2023 | 2023.11 | Avenant n° 1 au marché 2020/14 avec l'Entreprise d'Electricité de Picardie (EEP) pour compléter le bordereau des prix unitaires |
| 13/01/2023 | 2023.12 | Recrutement CDD de trois ans à Mme Thu-Anh NGUYEN exerçant les fonctions d'enseignement de la danse contemporaine au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal |
| 16/01/2023 | 2023.13 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain |
| 17/01/2023 | 2023.14 | Marché de prestations de services avec LE GOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS en vue d'exécuter « l'enlèvement et le transport du verre » |
| 17/01/2023 | 2023.15 | Demande subvention au titre de la DSIL pour l'opération « Aménagement espaces publics près du casino, place du Général de Gaulle à Cayeux sur Mer » |
| 17/01/2023 | 2023.16 | Marché de prestations de services avec VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION en vue de « l'enlèvement, le transport et la valorisation des cartons » |
| 18/01/2023 | 2023.17 | Bail dérogatoire avec Mme Caroline DASSONVILLE CAZIER, en sa qualité de sophrologue, pour la location d'un bureau partagé au sein de la Maison de Santé de Saint Valery sur Somme |
| 23/01/2023 | 2023.18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain. |
| 24/01/2023 | 2023.19 | Bail professionnel avec M. Jean-Marc BUGNICOURT, neurologue pour la location d'un bureau au sein de la Maison de Santé de Saint Valery sur Somme |
| 25/01/2023 | 2023.20 | Marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise au point d'un marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de climatisation dans les bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS » |

| | | |
|------------|---------|---|
| 25/01/2023 | 2023.21 | Recrutement CDD de trois ans à M. Louis TAVERNIER exerçant les fonctions d'enseignement de la trompette au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. |
| 26/01/2023 | 2023.22 | Marché de prestation de services, en vue d'assurer la maintenance et le déploiement du parc informatique et de la téléphonie de la CABS avec la société CONSULTING SI |
| 27/01/2023 | 2023.23 | Complément de la grille tarifaire de l'office du tourisme |
| 30/01/2023 | 2023.24 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain. |
| 30/01/2023 | 2023.25 | Plan de financement 2023 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – renouvellement rural de Longpré-Les-Corps-Saints |
| 31/01/2023 | 2023.26 | Bail dérogatoire avec l'ensemble des locataires pour le renouvellement de location des garages situés rue du Moulin Quignon à Abbeville |
| 31/01/2023 | 2023.27 | Renouvellement pour une durée d'un an, du contrat d'entretien des matériels et équipements de cuisine de chaque site avec la société HND |
| 02/02/2023 | 2023.28 | Recrutement CDD pour le bon fonctionnement du service des Affaires scolaires, en particulier d'agents exerçant les fonctions d'agent d'entretien |
| 06/02/2023 | 2023.29 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain |
| 06/02/2023 | 2023.30 | Recrutement de 61 agents contractuels pour le bon fonctionnement du service des Affaires scolaires pour le période du 27 février au 14 avril |
| 06/02/2023 | 2023.31 | Recrutement CDD d'un agent contractuel pour le bon fonctionnement du service des Finances, Monsieur Ludovic LEGRAND pour la période du 4 février au 3 mai 2023. |
| 8/02/2023 | 2023.32 | Avenant n° 1 au marché n° 201/20-07 « travaux d'électricité -VMC – chauffage » au sein des vestiaires du service Cours d'eau avec l'entreprise EEP. |

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h00.

Le Secrétaire de séance
Aurélien DOVERGNE



Le Président
Pascal DEMARTHE

